



Agissons ensemble pour l'environnement

La sauvegarde de l'environnement est un enjeu essentiel.

Bien entendu l'assainissement autonome n'est pas responsable de toutes les pollutions du milieu aquatique **mais peut contribuer à sa dégradation.**

Toutes les installations ne se ressemblent pas, et certaines dont le fonctionnement ou l'entretien sont incorrects participent à la dégradation du milieu **notamment les matières organiques, les détergents, pollution microbologique, etc.**



Dans le cadre d'une réglementation stricte qui vise à améliorer la qualité des eaux d'ici 2015 (directive européenne du 22 décembre 2000), le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé pour répondre à ce besoin. Il est un interlocuteur privilégié pour vous aider à respecter l'environnement, et à optimiser vos installations.

La prise de conscience des problèmes de pollution entraîne un changement de comportement au quotidien.

Chacun d'entre nous doit être un acteur à son niveau, pour préserver de son mieux, l'environnement.